NATIONS UNIES
CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/9902
7 août 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Note du Secrétaire général sur la Mission Jarring, présentée au Conseil de sécurité pour information

J'ai été informé par le Gouvernement des Etats-Unis que la proposition de paix dont ce Gouvernement a pris l'initiative a été acceptée par les Gouvernements d'Israël, de la Jordanie et de la République arabe unie. Par la suite, l'ambassadeur Gunnar V. Jarring, mon Représentant spécial au Moyen-Orient, a reçu des Représentants permanents de ces trois Gouvernements auprès de l'Organisation confirmation de ces acceptations.

Conformément à cette proposition et à la lumière de ces acceptations, l'ambassadeur Jarring m'a adressé, le 7 août, la lettre suivante :

"La République arabe unie, la Jordanie et Israël me communiquent leur accord sur ce qui suit :

A. Ayant accepté et indiqué qu'ils sont disposés à appliquer la résolution 242 dans toutes ses parties, ils désigneront des représentants à des discussions qui se tiendront sous mes auspices, conformément à la procédure et aux lieux et dates que je pourrai recommander, en tenant compte selon qu'il conviendra de la préférence de chaque partie quant à la méthode de procédure ainsi que de l'expérience antérieure entre les parties.

B. Le but des discussions susmentionnées est de parvenir à un accord sur l'instauration d'une paix juste et durable entre elles, fondée sur 1) la reconnaissance mutuelle par la République arabe unie, la Jordanie et Israël de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun d'eux et 2) le retrait d'Israël des territoires occupés lors du conflit de 1967, dans les deux cas conformément à la résolution 242.

C. Pour faciliter ma tâche en vue de favoriser un accord tel qu'il est énoncé dans la résolution 242, les parties observeront strictement, avec effet du 1er juillet* et au moins jusqu'au 1er octobre, les résolutions du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu."

---

* Note du Secrétaire général : Cette date n'est plus valable. La nouvelle date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu est "22 heures TU le 7 août jusqu'au moins 22 heures TU le 5 novembre".

L'ambassadeur Jarring et moi-même estimons qu'il y a maintenant une base raisonnable lui permettant de reprendre immédiatement ses contacts avec les parties en vue d'entamer des discussions sous ses auspices concernant les problèmes en cause. On peut dire, par conséquent, que la Mission Jarring reprend maintenant son activité. En fait, l'ambassadeur Jarring est déjà intensément à l'oeuvre dans cette nouvelle phase de son effort de paix. Je puis ajouter, à titre d'explication, que la Mission Jarring, depuis son début en 1967, n'a jamais été suspendue ou n'a jamais cessé d'opérer, encore que parfois, en raison de circonstances inévitables, elle ait été relativement inactive.

Cela marque, à mon avis, un important pas en avant dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. C'est un début, un premier pas à accueillir avec satisfaction. Il est déjà clair, cependant, que la route à parcourir est longue, ardue et incertaine. Mais pour peu qu'il y ait une volonté de paix, tous les obstacles peuvent être surmontés et la paix sera réalisée.

Je présente à l'ambassadeur Jarring mes voeux les plus sincères pour qu'il connaisse le succès en faisant face à cette nouvelle tâche si délicate. Il peut compter sur mon appui indéfectible et il mérite certainement l'appui de tous les gouvernements et peuples du monde qui croient en la paix.